

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS
Séance du 25 juin 2025 à 20h30

Date de la convocation : 19 juin 2025

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Excusés : 5
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Emilie FAURE – Michèle VIAL-GAUVRIT – Béatrice BROCARD – Philippe SOUQUE

Excusés : Nicolas MELLADO – Emilie PATOUILLARD – Carole DEVUN – Norbert SABOT - Daniel BLACHON

Absent : -

Edwige ODIN est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point concernant une Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Ajout d'un point concernant les horaires du périscolaire

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour.

1. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Stéphane ROBIN, 49 impasse de la Croix de Mission 42660 SAINT-GENEST MALIFEAUX portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Mr Julien PEYROU
- Acheteur : Mr et Mme Cédric FARIZON
- Situation du bien : Le Bourg
- Nature du bien : Immeuble bâti sur terrain propre
- Montant : 280 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble bâti désigné ci-dessus.

2. Adhésion groupement de commande dématérialisation marchés publics CDG43

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Le Code de la commande publique impose aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT
- Le groupement de commandes formé par le Centre de Gestion arrive à son terme le 31 décembre 2025
- Le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commande pour une durée de 2 ans renouvelable une fois soit pour la période 2026-2029
- Il ne sera procédé à une facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de retenir un profil acheteur commun aux membres et de mission d'assistance à l'utilisation de celui-ci.

3. Approbation convention de délégation des transports scolaires 2025-2028

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est Autorité Organisatrice de Second rang dans le cadre des transports scolaires et que la convention qui la lie avec la Région arrive à son terme et doit être renouvelée.

A ce titre Monsieur le Maire précise que la prochaine convention s'établira pour les années 2025 à 2028. Il est à noter que dès la rentrée 2026, les modalités d'encaissement des participations des familles changeront puisqu'elles devront payer directement à la Région de manière mensuelle, dans un souci de simplification des flux financiers.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes de la convention :

- Détermination et organisation des circuits de desserte sur proposition de l'Autorité Organisatrice de Second rang
- Définition de l'ensemble des modalités techniques de prise en charge des élèves sur les circuits
- Détermination des règles générales de création, modification ou suppression des services

La Région assure l'information des usagers et des familles concernant le règlement et son application. La Région organise la campagne d'inscription des usagers.

La commune en tant qu'Autorité Organisatrice de Second rang :

- Assure l'instruction des dossiers d'inscription relevant de son périmètre à partir d'une plate-forme logicielle.
- Assure en partie le suivi technique, administratif et financier des marchés avec le(s) transporteur(s) pour l'exécution des circuits scolaires.
- Constitue le relais de la Région sur le terrain pour la détection des défauts de sécurité sur les circuits scolaires, qu'ils soient en rapport avec les points d'arrêt, les conditions de transport et / ou la discipline des usagers.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer la convention.

4. Transports scolaires tarifs 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs pour le ramassage des collégiens est fixé par la Région et s'élève à 225 € à l'année. Concernant le circuit 227-01 (navette école privée), les modalités actuelles sont de :

- 50 € par trimestre soit 150 € à l'année pour un ramassage par jour
- 70 € par trimestre soit 210 € à l'année pour 2 ramassages par jour

A compter de 2025-2026 et afin d'homogénéiser les pratiques au sein des départements la composant, la Région a décidé de mettre en place la gratuité de ces transports hors collège sous réserve d'être ayant droit, à savoir :

- Être résidant sur la commune correspondant au circuit
- Être scolarisé sur la commune correspondant au circuit
- Être situé à plus de 3 km de l'école concernée

Monsieur le Maire précise que si ces règles étaient projetées sur l'année qui se termine, 5 familles seraient ayant-droit et 5 familles non ayants droit devraient payer le transport. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en compte le coût pour les familles concernées afin de maintenir un principe d'équité. Le coût de la mesure pourrait s'élever à 1 300 € en fonction des inscriptions.

Monsieur le Maire précise également que cette mesure ne pourra pas être reconduite à partir de la rentrée 2026 car les familles devront payer directement à la Région.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve la prise en charge par la commune des coûts pour la rentrée 2025, des transports concernant le circuit 227-01.

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 5

5. Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'Union Sportive Saint-Victor Malescours pour participer aux frais de transports occasionnés lors de la finale de la Coupe Régis Fay. Monsieur le Maire rappelle que depuis 2 ans, l'association n'a pas sollicité de subventions.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'USSVM, une subvention exceptionnelle de 380,00 €.

6. Représentation communale au sein de la Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code général des collectivités territoriales impose aux communes de délibérer un an avant les élections municipales, sur la répartition des conseillers communautaires au sein de l'intercommunalité à laquelle la commune est rattachée.

Monsieur le Maire rappelle également que la répartition actuelle permet en vertu d'un accord local à la commune de Saint-Victor Malescours de bénéficier de 2 sièges au sein du Conseil communautaire

de Loire Semène. Monsieur le Maire précise que suite à la demande de Aurec sur Loire de retrouver un 9^{ème} siège tel que le Code général le permet, il est proposé la répartition suivante :

- Aurec sur Loire : 9 sièges
- Saint-Just Malmont : 7 sièges
- Saint-Didier en Velay : 5 sièges
- Saint-Ferréol d'Auroure : 4 sièges
- Pont-Salomon : 3 sièges
- La Séauve sur Semène : 2 sièges
- Saint-Victor Malescours : 2 sièges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les modalités de répartition des conseillers communautaires de Loire Semène tel que proposé.

7. Devis débroussaillage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant le débroussaillage des voiries communales ainsi que certaines zones spécifiques. Pour rappel, les voiries communales représentent un linéaire de 30 km, les zones spécifiques une surface de 9000 m² environ. Le tarif proposé est de 9 828,00€ TTC pour cette prestation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Hervé Moine TP pour un montant de 9 828,00€ TTC.

8. Devis chenaux de la halle

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis réalisés pour la reprise des chenaux de la halle qui présentent des problèmes d'étanchéité. Après analyse, des précisions sont à demander aux entreprises consultées.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'ajourner ce dossier afin d'avoir plus d'éléments de décision sur les prestations proposées par les entreprises.

9. Devis rénovation grillage parking de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de reprendre la clôture grillagée du parking de la salle des fêtes, notamment dans un souci de sécurité. Les travaux consisteront en la dépose de la clôture actuelle, remplacée par des panneaux grillagés rigides. En ce sens, 3 entreprises ont été consultées en vue de la réalisation des travaux :

- Maçonnerie Monnery Guillaumond
- Pépinières Fournel
- Technivert

Après analyse des devis proposés par les entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise TECHNIVERT Fermetures pour un coût total de 4 319,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise TECHNIVERT pour un montant de 4 319,00€ HT.

10. Point sur les travaux en cours

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état d'avancement des travaux en cours sur la commune :

- Départementale D23 : les travaux devraient se terminer début juillet
- Lotissement les Pins : les travaux devraient commencer le 30 juin
- Cuve de récupération des eaux : la cuve de 100m3 a été installée, le raccordement au système d'arrosage est en cours pour une mise en service début juillet.
- Moulin-Blanc : suite aux dégâts occasionnés par les inondations d'octobre 2024, le site a été réaménagé avec notamment la réalisation d'un parking et la pose de blocs de pierre pour canaliser les accès.

11. Présentation du projet de réfection des gîtes communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la compétence tourisme de Loire Semène, la commune pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 80 % pour réaménager les 2 gîtes communaux situés entre l'accueil périscolaire et la MAM. Monsieur le Maire présente l'avant-projet réalisé par le cabinet d'architectes Eric Vocanson, avec les différentes hypothèses d'agencement.

Après débat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les études en vue de déposer un dossier auprès de Loire Semène.

12. Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Loire Semène réalise chaque année un rapport d'activité les différentes actions réalisées sur les compétences exercées. Ce rapport est accessible sur le site internet de Loire Semène.

Ce rapport n'a pas amené de questions de la part du Conseil Municipal

13. Horaires d'ouverture du périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que l'Ecole Saint-Joseph avait réalisé une enquête auprès des familles des élèves concernant les horaires d'ouverture du périscolaire. Les conclusions de cette enquête proposaient une extension des horaires aussi bien le matin que le soir.

Après présentation au bureau de Loire Semène, il est proposé d'étendre les horaires d'ouverture du périscolaire de 7h à 19 h contre 7h30 / 18h30 actuellement. Cette extension fera l'objet d'une expérimentation pour 3 mois sous réserve d'inscriptions suffisantes, afin de valider de manière définitive ces horaires.

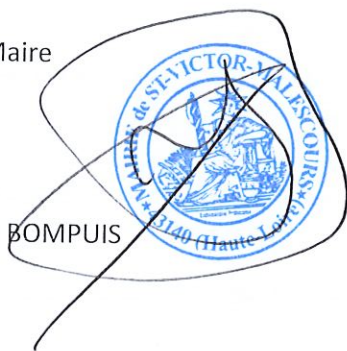
14. Comptes-rendus réunions

- Madame Elisabeth ROYON remercie Monsieur Christian GAUVRIT pour l'opération « Arrachage ambroisie » réalisée le mardi 24 juin 2025. Des membres du CMJ ont participé à l'opération : il pourrait être envisagé pour une future opération de réserver un peu plus de temps aux enfants afin qu'ils puissent poser leurs questions.
- Monsieur le Maire précise que les travaux de la D23 devraient se finir avant le 5 juillet.
- Madame Elisabeth ROYON précise que le composteur collectif sera prochainement déplacé : les enfants du CMJ seront informés de la mise en place du nouvel emplacement provisoire. Un bilan sera réalisé dans quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h05.

Le Maire

Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Edwige ODIN, the secretary of the meeting.

Edwige ODIN